

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA CHARENTE PORTANT SUR L'ANNEE 2020**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule. la commission de surendettement des particuliers de la Charente est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2020 a été marquée pour une nouvelle baisse des dépôts de dossiers accentuée par la crise sanitaire. À noter, qu'aucun rattrapage n'a eu lieu au cours de l'année. En Charente, ce recul s'établit à 29,3%. Cette diminution est supérieure à celle enregistrée au niveau régional (-25,5%) mais également à celle observée au niveau national (-24,0%). Sur l'ensemble des dossiers déposés (623), la part des dossiers comportant un bien immobilier constituant la résidence principale (18,2%) est très supérieure au niveau régional, comme national (respectivement 12,8% et 10,2%). La part des redépôts (44,2 % sur 12 mois à fin septembre) est identique à celle de 2019, et elle est comparable au niveau national (44,3%) et légèrement inférieure au niveau régional (45,0%).

Recevabilité et orientation

Dans un contexte baissier le nombre de dossiers orientés affiche également un recul (-22,6%) du fait, du reliquat de dossiers déposés en 2019 et orientés en 2020. Parmi ces dossiers, près de 44% présentent une capacité de remboursement négative et ne comportent pas de bien immobilier.

En 2020, 35 dossiers ont été déclarés irrecevables portant le taux d'irrecevabilité de 5,5% en 2019 contre 4,5% en 2020.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La part des plans conventionnels (dossiers avec un bien immobilier) dans les dossiers traités est très supérieure à celle du niveau régional, comme national. Au cours de l'année sous revue, la part des dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel est quasi stable à 35% et, elle reste nettement inférieure au niveau régional comme national (respectivement 40% et 39%). Cette dernière est notamment impactée par le nombre de dossiers avec bien immobilier pour les lesquels une vente est préconisée.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes (solutions réglant la totalité de l'endettement), à 71%, est stable par rapport à l'année précédente. Il reste cependant inférieur à la moyenne régionale (77%), comme nationale (76%), en raison d'une proportion moins importante de mesures imposées sans liquidation judiciaire dans le département qu'en région ou en métropole. La proportion de mesures imposées d'attente sans effacement est en hausse à 6,09%, elle reste néanmoins en-deçà du niveau régional (7,05%), comme national (8,52%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion annuelle avec la juge des contentieux de la protection du TJ d'Angoulême
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	-	Depuis la mise en place du portail, les échanges se font au fil de l'eau, en fonction des interrogations.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	4 <i>97 travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Présentation de la procédure de surendettement, de l'inclusion bancaire, du site mesquestionsdargent.fr...- 97 travailleurs sociaux ont été formés.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	3 31 étudiants	Intervention à Charente Business School Interventions dans le cadre des stages de citoyenneté 1 intervention à l'École de la 2 ^{ème} chance (budget, moyen de paiement, jeu MQDA)

Relations avec les Tribunaux :

Visite annuelle et rencontre des nouvelles juge et greffière.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés :

- Par des échanges réguliers sur les dossiers comportant des dettes locatives (mail ou téléphone).

Les évolutions observées dans les relations avec la CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR : Les données concernant les informations sur les personnes surendettées pour lesquelles une dette locative a été saisie sont désormais transférées par le portail sécurisé EXPLOC, pour consultation par les correspondants CCAPEX. Cependant, de façon ponctuelle, des échanges apportant des compléments d'information peuvent se faire par téléphone ou par mail.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- La vente des biens immobiliers en milieu rural reste une vraie difficulté. La valeur des biens est certaines fois peu élevée, ce qui engendre de l'incompréhension de la part du débiteur et plus particulièrement dans le cadre des indivisions.
- La valorisation des parts de SCI est pratiquement impossible à obtenir.
- Difficultés pour d'obtenir des autoentrepreneurs les certificats de radiation.
- La procédure en cas de vente d'un bien immobilier continue à être mal comprise par certains notaires (qui font demander des autorisations de vente même quand cela n'est pas utile - vente prévue par le plan ou les mesures...).

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

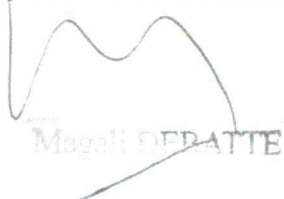
- La crise sanitaire a complexifié les relations entre les débiteurs et les créanciers, notamment lors du premier confinement (mise en place des plans).
- Par ailleurs, une partie des redépôts est liée au fait que la mise en place des plans par les débiteurs n'est pas appréhendée et, en particulier, pour les dossiers dans lesquels il n'y a pas de travailleurs sociaux pour apporter un soutien.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Difficultés pour identifier le créancier principal lorsque celui-ci n'est pas gestionnaire de la créance.
- Manque d'information sur les grands créanciers, notamment sur les coordonnées des personnes à contacter.

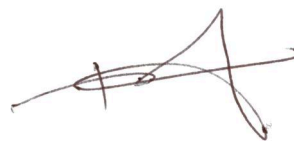
Date : le 22 février 2021

La présidente de la commission



Magali DEBATTE

La secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	881	623	-29,3%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	44,21%	44,18%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	6,52%	3,77%	
Dossiers décidés recevables par la commission	809	626	-22,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	21,38%	18,21%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	50	35	-30,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	34,00%	31,43%	
Dossiers orientés par la commission	814	633	-22,2%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	43,24%	43,60%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	39,31%	39,97%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,74%	0,16%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	59,95%	59,87%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	911	772	-15,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,93%	6,74%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,49%	4,53%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	36,44%	35,49%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,88%	0,13%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	15,26%	18,39%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	6,26%	6,87%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	9,00%	11,53%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	36,00%	34,72%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	31,28%	28,63%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	15,92%	13,73%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	4,72%	6,09%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	74,86%	71,11%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	6	7	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	11	8	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Charente	NOUVELLE-AQUITAINE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	5%	4%	4%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	35%	40%	39%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	18%	12%	9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	35%	38%	41%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	71%	77%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Charente	Dettes financières	26 830	552	2 741	83,5%	87,6%	19 457	4,0
	dont dettes immobilières	13 310	145	251	41,4%	23,0%	70 753	2,0
	dont dettes à la consommation	13 079	495	2 162	40,7%	78,6%	14 028	3,0
	dont autres dettes financières	442	268	328	1,4%	42,5%	849	1,0
	Dettes de charges courantes	2 672	464	1 711	8,3%	73,7%	2 448	3,0
	Autres dettes	2 620	353	766	8,2%	56,0%	1 600	2,0
	Endettement global	32 122	630	5 218	100,0%	100,0%	21 445	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Nouvelle Aquitaine	Dettes financières	346 265	8 550	39 137	73,1%	83,0%	15 952	3,0
	dont dettes immobilières	162 875	1 686	2 911	34,4%	16,4%	83 714	1,0
	dont dettes à la consommation	175 462	7 663	30 982	37,0%	74,4%	13 146	3,0
	dont autres dettes financières	7 929	4 247	5 244	1,7%	41,2%	817	1,0
	Dettes de charges courantes	56 696	7 812	30 338	12,0%	75,9%	3 289	3,0
	Autres dettes	71 031	5 478	11 993	15,0%	53,2%	1 851	2,0
	Endettement global	473 991	10 297	81 468	100,0%	100,0%	18 501	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)
France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 662 369</i>	<i>15 201</i>	<i>25 865</i>	<i>34,4%</i>	<i>14,5%</i>	<i>93 760</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 793 753</i>	<i>78 276</i>	<i>325 366</i>	<i>37,1%</i>	<i>74,5%</i>	<i>13 214</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 733</i>	<i>46 279</i>	<i>57 621</i>	<i>1,7%</i>	<i>44,0%</i>	<i>820</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0